Catalogue des sanctions administratives de l'EHF

A. Principes

a) Sans préjudice d'autres règlements de l'EHF stipulant des sanctions administratives, l'organe administratif de l'EHF peut prendre les sanctions administratives énumérées ci-dessous.

b) Les sanctions du Catalogue des sanctions administratives peuvent être imposées à un club, à une fédération membre et/ou à une fédération associée (et/ou à leurs joueurs, officiels, représentants…) uniquement si l'obligation en question était contraignante pour eux en vertu des Règlements en vigueur de l'EHF, des directives de l'EHF et/ou des communications officielles de l'EHF (mails, télécopie, lettres…) et si une telle obligation a été violée.

c) Si la sanction de la violation d'une obligation contenue dans les règlements de l'EHF, les directives de l'EHF et/ou les communications officielles de l'EHF n'est pas expressément définie dans le Catalogue des sanctions administratives, elle doit être déterminée en application de l'article 12.1. du Règlement juridique et de la Liste des sanctions.

B. Manquement à l'obligation de fournir les informations, document(s) et/ou autres élément(s) suivants dans le délai imparti, ou fourniture en violation des conditions définies :

- <u>à fournir à l'EHF</u>

  a) Fiches d'information sur le joueur € 100 par fiche

  b) Photos, logos, design de la mascotte, feuille de match, communiqué de presse du match, information sur le match, coordonnées de contact du club/de la fédération, documents douaniers et relatifs aux visas € 200 par élément

  c) Cédérom du match, matériel TV du match (DVD, bandes Béta), liste des joueurs (compétition interclubs de l'EHF), informations relatives aux accréditations presse € 300 par élément

  d) Charte graphique des matériels de branding € 500 par charte

  e) Code de conduite de l'EHF signé / restrictions publicitaires nationales et locales € 1 000

- <u>à fournir au(x) club(s) / à (aux) la fédération/s concernées</u>

  f) Restrictions publicitaires nationales et locales € 1 000

  g) Informations relatives au voyage € 200

  h) Spécifications pour les visas / invitation (pour visas) € 500

- <u>divers</u>

  i) Site Internet du club / de la fédération - accessibilité

  - compétitions de la Ligue des Champions de l'EHF / de l'EURO de l'EHF (adultes) € 1 000

  - autres compétitions de l'EHF € 500

  j) Site Internet du club / de la fédération - contenu

  - compétitions de la Ligue des Champions de l'EHF / de l'EURO de l'EHF (adultes) € 200 par élément manquant

  - autres compétitions de l'EHF € 100 par élément manquant

C. Défaut de mise en place des équipements suivants ou mise en place en violation des conditions correspondantes :

a) Equipements dans la zone de changement € 1 000 par élément

b) Filets de but, tableau de score, but, drapeaux, éclairage, chauffage € 1 000 par élément

c) Places réservées aux joueurs disqualifiés, aux équipes, table de massage dans les vestiaires, panneaux de signalisation € 300

D. Choix et/ou utilisation de tenues de joueurs en violation des règlements EHF en vigueur :

a) Non présentation de deux jeux de tenues de joueur/s / couleur/s incorrecte/s des tenues de joueur/s € 500

b) Placement ou taille incorrect/s du/des numéro/s ou du/des noms sur la/les tenue/s de joueur/s € 1 000

- compétitions de la Ligue des Champions de l'EHF / de l'EURO de l'EHF (adultes) € 1 000 par numéro / nom € 5.000 par équipe

- autres compétitions de l'EHF € 200 par numéro / nom

c) Numéro incorrect d'un /des joueur/s sur la/les tenue/s

- compétitions de la Ligue des Champions de l'EHF / de l'EURO de l'EHF (adultes) € 2 000 par numéro
- autres compétitions de l'EHF € 400 par numéro

E. Non observation des spécifications relatives à l'organisation du match, à savoir :

a) Disponibilité de la salle requise pour les entraînements d'avant match / échauffements € 1 000

b) Annonce officielle fair-play de l'EHF € 500

c) Interdiction de jouer les hymnes nationaux durant les matches de compétitions inter-clubs de l'EHF € 500

d) Paiement des frais, dépenses et droits des Officiels (date de paiement, devise, etc.) € 500

e) Connaissances de langues de l'interlocuteur désigné attaché à l'équipe / du panneauteur / du chronométreur et du speaker € 500

F. Absence du(des) représentant(s) requis d'un club et/ou d'une équipe nationale

a) A une conférence de presse € 1000

b) A un tirage au sort officiel d'une compétition/à un workshop officiel de la compétition/au banquet final après confirmation officielle € 500

Le présent Catalogue des Sanctions Administrative de l'EHF a été adopté par le Congrès extraordinaire de l'EHF le 29 mai 2011. Il entre en vigueur le 1er juillet 2011.